

de tous les toponymes en usage dans les seigneuries. Sauf exception, enfin, le document ne tient pas compte des limites des arrière-fiefs seigneuriaux, tâche exigeante sans doute mais qu'il eût été intéressant d'entreprendre à partir de la littérature d'époque.

Ceci dit, le travail effectué par le Service du cadastre demeure original et contribue à une meilleure connaissance de la géographie seigneuriale au milieu du 19^e siècle. Pour ce qui est des périodes antérieures, tout reste à faire, peut-être dans le cadre, cette fois, d'un vaste programme de recherches associant les professionnels du ministère de l'Énergie et des Ressources à ceux des Archives nationales du Québec.

Serge COURVILLE
Département de géographie
Université Laval

QUÉBEC, Commission de toponymie, **Rapport d'activité 1977-1980**, Québec, Éditeur officiel, 47 pages.

QUÉBEC, Office de planification et de développement du Québec, **Rapport annuel 1980-1981**, Québec, Éditeur officiel, 65 pages.

Deux organismes gouvernementaux entretiennent des relations privilégiées avec les géographes, la Commission de toponymie et l'Office de planification et de développement du Québec. Non seulement ils comptent plusieurs des nôtres dans leur personnel, mais le premier a été dirigé, de 1978 à 1980, par Henri Dorion et le second l'est actuellement par Hugues Morrissette, deux géographes de carrière.

En août 1977, la Commission de toponymie remplaçait l'ancienne Commission de géographie (1912) et se voyait confier des devoirs ainsi que des pouvoirs élargis. Elle devenait l'organisme responsable de la nomenclature géographique du Québec, ce qui impliquait l'inventaire, la normalisation, l'officialisation, le contrôle et la diffusion de tous les noms de lieux du territoire. Cette multiple fonction paraît nécessaire puisque « la toponymie constitue un élément important dans le dossier de la culture ». (p. 3) La toponymie reflète non seulement la géographie du pays, mais témoigne de son histoire politique et sociale de même que de sa situation culturelle.

Conformément au troisième chapitre de la Charte de la langue française (1977), la Commission remplit un vaste mandat et exerce une autorité de dernier ressort. Elle a déjà élaboré une politique linguistique concernant la toponymie québécoise, qui se trouve consignée dans le *Guide toponymique du Québec* et le *Guide toponymique municipal*, publiés en 1979. Elle en a préparé une autre concernant la toponymie amérindienne et inuit et surtout l'écriture des toponymes autochtones.

Au nombre des activités de la Commission figurent l'officialisation des noms de lieux — 15 215 noms officialisés de 1978 à 1980 — ces derniers s'ajoutant aux 75 000 du *Répertoire toponymique du Québec* (1978), les inventaires toponymiques sur le terrain en Gaspésie, en Estrie, dans les régions de Montréal et de Trois-Rivières ainsi que dans certains territoires fréquentés par les Amérindiens, la constitution d'une banque de données, l'analyse et le contrôle, qui s'appliquent dans la préparation des dossiers en vue de l'officialisation des toponymes et dans la vérification du contenu toponymique des cartes officielles et du matériel didactique, la recherche et enfin l'information au public.

Les recherches effectuées ces dernières années ont été d'ordre historique, notamment l'étude sur l'origine et la formation de la toponymie de l'archipel de Mingan; d'ordre géographique, les travaux ayant conduit à la publication des deux guides précités et d'une dizaine de dossiers toponymiques régionaux; et d'ordre terminologique : odonymie, régionymie, etc.

La Commission de toponymie a du pain sur la planche puisqu'elle estime avoir officialisé à peine 40% des toponymes en usage au Québec. Elle aura en outre à baptiser plus d'un million et demi de lieux actuellement sans nom, notamment des lacs et des rivières, d'où d'énormes possibilités de francisation tout en respectant la toponymie autochtone. Dans un autre ordre d'idée, elle devra se pencher sur la normalisation des termes géographiques qui entrent dans la composition des noms de lieux : tout un programme !